Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

Lettre d'Information

de l'Office des Sports de l'Agglomération de la Région de Compiègne

N°75 (Bimensuelle)

Contact : 06 52 94 92 82

Vendredi 3 avril 2020

Sportif de l'hiver : Au bonheur des dames

L'élection du sportif de l'hiver a rendu son verdict avec un podium 100% féminin, puisque Tiffany Thomare (Stade Compiégnois Basket-Ball) l'emporte devant Magali Jaunet (VGA Compiègne) et Marie Le Bloas (Cercle d'Escrime Georges Tainturier).
Une maigre consolation pour Tiffany et son équipe, puisque suite à la crise sanitaire, la Fédération Française de Basket-Ball a décidé que la saison 2019-2020 serait blanche, à savoir sans montée ni descente, privant ainsi le SCBB de son accession en Nationale 3 acquise sur le terrain, à moins d'un éventuel repêchage. La remise des distinctions sera couplée avec celle du sportif de l'automne, en un lieu et une date qui seront communiqués le moment venu. (pour mémoire le podium du sportif de l'automne était Alexis Neuillet du Berneuil-Compiègne-La Croix Tennis de Table devant Nicolas Leblanc de La Croix Escalade et Louis Dubois du Rugby Club Compiégnois).

En attendant la reprise…

Rien ni personne, n'échappe à la crise sanitaire. Même pas les Jeux olympiques de Tokyo, qui sont reportés en 2021 (du 23 juillet au 8 août).
Cette 75e Lettre d'Information de l'OSARC vous propose une rétro olympique qui met en avant les sportifs de l'Agglomération ayant participé et brillé aux JO. Cette rétrospective est en 2 parties, la seconde sera diffusée dans la prochaine newsletter.
De même, une rubrique intitulée ''VINTAGE'' s'installe durant cette crise sanitaire pour revenir sur des événements sportifs marquants qui se sont déroulés dans l'Agglo. Nous commençons par le championnat d'Europe de boxe entre Farid Berredjeb et le Belge Jean-Marc Renard en 1988 à Compiègne.

Suivez nos actualités
OSARC
OSARC
www.offisport.com

Le Chiffre 12

Organisé par l'OSARC dans le cadre de La Fête des Associations, le Forum des Sports reste fixé au samedi **12** septembre de 10 heures à 18 heures au pied de la tour Beauregard à Compiègne.

TOP À…

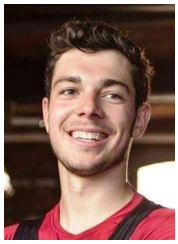

Marc Brisson
Rameur du Sport Nautique Compiégnois.
Picantin Elite 2019.

J'aime

- ✓ M'entraîner et faire des compétitions avec les copains et le frérot (Liam)
- ✓ Gagner
- ✓ L'eau froide quand j'y suis préparé
- ✓ Dormir
- ✓ Les sushis

J'aime pas

- ✓ Perdre mon temps
- ✓ Faire le ménage
- ✓ Ne pas savoir où je vais, ne pas avoir d'objectifs
- ✓ Le manque de rigueur
- ✓ Le maïs

Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

La rétro Olympique
Partie 1 (page 1/3)

Contact : 06 52 94 92 82

Les Jeux Olympiques à Compiègne

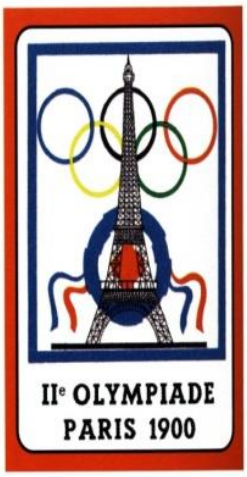

Le golf en 1900

Lors **des Jeux olympiques de Paris en 1900**, le golf devient discipline olympique. Faute de parcours dans la capitale, les épreuves masculines et féminines (les femmes participant pour la première fois aux JO) se déroulent à Compiègne.
Les premiers Champions Olympiques de golf sont Américains : Margaret Abbott et Charles Sands (photos ci-dessous prises au golf de Compiègne).

Charles Sands, champion Olympique

Compiègne, octobre 1900. L'Américaine Margaret-Abbott remporte la première épreuve de golf de l'histoire des Jeux olympiques. DR.

Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

La rétro Olympique
Partie 1 (page 2/3)

Contact : 06 52 94 92 82

Les Compiégnois aux Jeux Olympiques

Louis Vernet (Tir à l'arc)

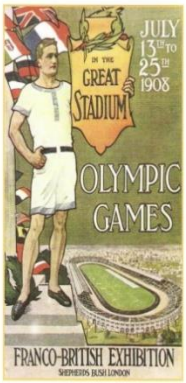

À **Londres en 1908**, Louis Vernet, habitant de Choisy-au-Bac, remporte la médaille d'argent au tir à l'arc en style continental.
Dans cette catégorie, les archers devaient tirer 40 flèches à 50 mètres de la cible.

Suzanne Lenglen (Tennis)

À **Anvers** (Belgique) en **1920**, Suzanne Lenglen remporte 3 médailles Olympiques : deux en or, en simple et double mixte, et une en bronze en double dames. « La divine », tel qu'elle était surnommée, résidait près de Compiègne et s'entrainait au Tennis Pompadour.

Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

La rétro Olympique
Partie 1 (page 3/3)

Contact : 06 52 94 92 82

Les Compiégnois aux Jeux Olympiques

Georges Tainturier (Escrime)

Le Compiégnois Georges Tainturier devient double Champion Olympique par équipe en épée à **Paris en 1924 et Los Angeles en 1932**.
Membre de la résistance à Compiègne durant la seconde guerre mondiale, il fut arrêté par la gestapo suite à une dénonciation et fut décapité en 1943 par les nazis à Sarrebruck.

JEUX OLYMPIQUES ESCRIME

Georges Tainturier, vainqueur pour la France, mort pour la France

Sacré deux fois champion olympique entre-deux-guerres, le Compiégnois Georges Tainturier a fini sa vie légendaire décapité par les bourreaux de la Gestapo.

Patrick Van Den Brouck (Aviron)

Membre du Sport Nautique Compiégnois, Patrick Van Den Brouck participe aux **Jeux olympiques de Mexico en 1968**.
Il termina 10e dans la catégorie quatre de pointe avec barreur.

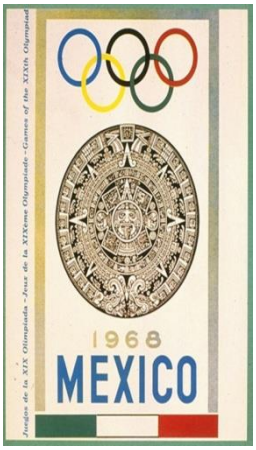

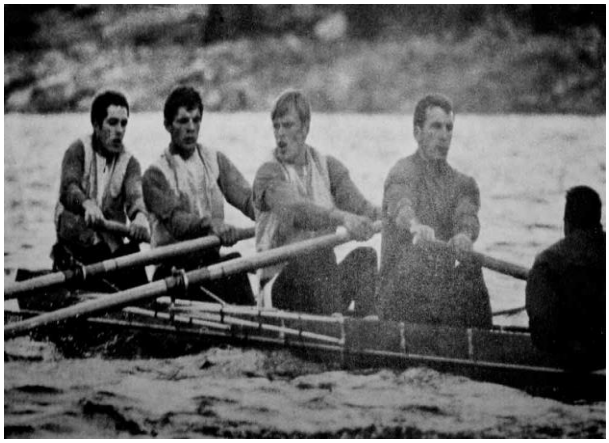

Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

VINTAGE
Boxe - Championnat d'Europe

Contact : 06 52 94 92 82

Farid Berredjeb : « J'avais gagné »

Samedi 25 juin 1988, dans une salle Georges- Tainturier remplie comme jamais avec 2400 spectateurs, Farid Berredjeb, champion de France des super-plumes, rencontre le Belge Jean-Marc Renard pour le titre Européen.
À l'issue d'un combat héroïque, c'est Renard qui est déclaré vainqueur (deux juges à un). Une décision qui est, aujourd'hui encore, un scandale pour tous. Farid Berredjeb avait en effet envoyé son adversaire, alors à bout de force, au tapis lors de la dernière reprise, mais l'arbitre au lieu d'arrêter le combat le laissa aller à son terme malgré l'état de Renard. Le Belge (décédé en août 2008) termina le match avec les deux mains cassées, l'arcade et la lèvre ouvertes et fut transféré à l'hôpital après celui-ci.
Aujourd'hui encore, Farid Berredjeb, Picantin d'Honneur de l'OSARC en 2004, l'assure : « J'avais gagné, mais on ne peut plus rien y faire. Donc, je me dis que c'était un beau combat, difficile pour nous deux, car on s'était vraiment défoncés. »
Après ce combat, Farid continua sa carrière professionnelle jusqu'en 1994 (59 combats, 33 victoires, 23 défaites et 3 nuls), puis devint président de son club de toujours, le Ring Olympique Compiégnois, aujourd'hui dirigé par Jean-Marie Bouché.

Le témoin

Yvon Delarue
Speaker de la soirée.

« Vu le résultat, ce n'est pas un bon souvenir, mais c'est un souvenir intense. Comme tout le monde, je pensais que Farid avait gagné, mais j'ai été l'un des premiers à savoir qu'il avait perdu. Car en tant que speaker, c'est moi qui ai récupéré les décomptes des juges. Il s'est passé plus d'une minute avant que je donne le résultat et je n'osais regarder personne. Après le combat, je suis allé dans les vestiaires, Renard était dans un état catastrophique, ça m'a vraiment marqué. »

Benredjeb ou Berredjeb ?

Si sur les affiches du combat comme sur ses papiers , le nom de Farid est Benredjeb. Son vrai nom est en fait Berredjeb. « C'est une erreur de la Mairie de Compiègne lorsque ma naissance a été enregistrée, » explique l'intéressé.

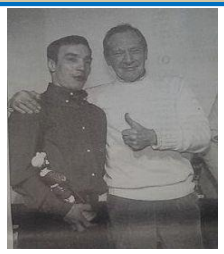

En 2004, c'est Jean-Claude Bouttier (à droite, double champion d'Europe des poids moyens) qui a remis à Farid le Picantin d'honneur de l'OSARC.

Lors du 12e round, Renard va au tapis pour la première fois de sa carrière, mais c'est bien lui qui est finalement déclaré vainqueur (photo de droite).

Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

Pleins feux

Contact : 06 52 94 92 82

Au FC Béthisy, l'union fait la force

C'est qui ?

Le Football Club de Béthisy (FCB).

C'est quoi ?

Créé le 6 mai 1990, le FC Béthisy est issu de la fusion entre l'Amicale Béthisienne et l'Espérance de Béthisy. Il compte 190 licenciés répartis en onze équipes dont une féminine en foot à 7.

C'est où ?

Ce club représente à la fois Béthisy-Saint-Pierre et Béthisy-Saint-Martin, même si son siège social est basé à la Mairie du premier. D'ailleurs, le stade Maurice Leroy où se dispute les matches officiels est à cheval sur les deux communes.
Le club dispose d'un terrain d'entraînement, le stade du Clos-Charlot situé à Béthisy-Saint-Pierre.

Le rendez-vous

Chaque année, le FC Béthisy organise un tournoi pour ses équipes de jeunes, il est pour l'instant maintenu au lundi 1er juin.

Au FC Béthisy, les jeunes s'éclatent.

L'anecdote

En 1961, l'Amicale Béthisienne a remporté la Coupe de l'Oise (2-0 contre Creil). Pour fêter cette victoire, les joueurs ont défilé dans la commune sur la remorque d'un tracteur avec le précieux trophée !

Le bureau

Président : Frédéric Bataille
Secrétaire : Christelle Robillard
Trésorier : Bernard Robillard

Contact

06 08 71 66 24
christelle60320@live.fr
FC Bethisy

En juin 2019, les U13 de Béthisy ont participé à un tournoi international à Ostende (Belgique).

L'équipe qui a remporté la Coupe de l'Oise en 1961.

LA COUPE DE L'OISE A MIS BETHISY EN DELIRE

L'équipe fanion est invaincue dans son groupe de D1.

Le club compte une équipe féminine depuis deux saisons.

Les U15 ont participé au challenge Orange lors d'un match de L1 au Parc des Princes en début de saison

À votre tour !

En 2019, la lettre de l'OSARC a fait le tour des communes adhérentes.
En 2020, nous vous proposons le tour des clubs.
Si vous souhaitez mettre en avant votre association, contactez-nous :
06 52 94 92 82
contact@offisport.com

Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

Le club fidélité

Contact : 06 52 94 92 82

Merci aux partenaires du Club Fidélité de l'OSARC

Au cœur du Malt 03 44 66 87 00
Avisofi 03 44 44 44 00
Bistrot de Flandre 03 44 83 26 35
Caprice Lingerie 03 44 40 16 51
Centre commercial Carrefour 0 826 25 32 35
Cinéma Majestic 0 800 11 12 13
Crédit Agricole 0 800 11 12 13
Cryo + 03 64 47 71 36
Décathlon 03 44 90 75 00
Direct Optic 03 44 97 14 55
Flunch 03 44 83 22 07
VH bières 06 15 09 91 45
Formul' Club 03 44 15 [illegible]
Delabarre Formation 03 44 [illegible] 18 17
Etablissements Bérard 03 44 92 29 00
Garage BCB 03 44 40 30 85
Groupe Mab 09 87 38 20 85
Hôtel Mercure 03 44 30 30 30
La bourse des Affaires 03 44 09 07 07
Leader light events : 06 64 72 17 27
Apoteoz 06 17 12 74 51
Mental Works 03 44 86 22 55
Pano sign'Service 03 44 20 03 52
Park Nautic de Verberie 06 09 20 02 70
Picardie Médical 03 44 86 04 98
Première classe hôtel 03 44 90 19 27
Rapid'Flore 03 44 36 76 40
Saint-Merri Compiègne 03 44 36 40 00
Sidonie Production 03 44 97 18 23
Speed Park 06 12 35 81 74
Super U Thourotte 03 44 30 44 80
Hôtel Restaurant Campanile 03 44 20 42 35

Venette,
la piste de mountain-board
du parc du bois de plaisance

COVID-19 : N'oubliez pas votre autorisation de sortie ! Vous n'avez plus qu'à l'imprimer.

Office des Sports de l'ARC
Office des Sports de l'Agglomération de la région de Compiègne

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés[2].
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- ☐ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative.
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

[1] Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
[2] A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
[3] Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.